

**FR**

***ANNEXE***

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

10L STROMB Anticalcaire

**Type(s) de produit**

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à  
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

**Numéro d'autorisation:** CH-2024-0010 1-2

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** CH-0032148-0002

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	10L STROMB Anticalcaire 20L STROMB Anticalcaire Hypochlorite de soude 13% LTSA piscine Hypochlorite de soude 13% LTCSA piscine Reva Klor Liquide 12,5% c.a. Bayrol Chlore Liquide Professionnel
---------------------------------	--

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Ets. PINTAUD
	Adresse	Rue Maurice Pintaud 16230 Mansle France
Numéro de l'autorisation		CH-2024-0010 1-2
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0032148-0002
Date de l'autorisation		09/07/2024
Date d'expiration de l'autorisation		04/04/2032

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Ets. PiNTAUD
Adresse du fabricant	Rue Maurice Pintaud 16230 MANSLE France
Emplacement des sites de fabrication	Ets. PiNTAUD site 1 Rue Maurice PINTAUD 16230 MANSLE France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	Arkema France
Adresse du fabricant	420, rue d'Estienne d'Orves 92705 COLOMBES Ced ex France
Emplacement des sites de fabrication	Arkema France site 1 Route nationale 85 BP1 38560 JARRIE Suisse

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	Electroquímica de Hernani, S.A.
Adresse du fabricant	Entidad Epele 29 20120 HERNANI, SANTIAGO OD RIOZOLA Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Electroquímica de Hernani, S.A. site 1 Entidad Epele 29 20120 HERNANI Espagne

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	KEM ONE
Adresse du fabricant	Immeuble Le Quadrille, 19, Rue Jacqueline Auriol 690 08 Lyon France

---

Emplacement des sites de fabrication

KEM ONE site 1 Etablissement de Saint Fons, Quai  
Aulagne, CS 70035 69191 SAINT-FONS Cedex  
Suisse

KEM ONE site 2 Etablissement de Lavera, Ecopolis  
Lavera Sud, BP3 13117 LAVERA Cedex Suisse

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium		substance active			12,5 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Concentré soluble

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Wash ... thoroughly after handling.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...</p> <p>P321: Specific treatment (see ... on this label).</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p>

---

P501: Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

P501: Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Désinfection des piscines publiques et privées**

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Virus Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos  Description détaillée: Transfert manuel ou avec un système de dosage automatisé
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Dilution (%): Piscines publiques : selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Dilution (%): Piscines privées : désinfection continue pour les piscines : 3 mg/L de chlore disponible dans l'eau.  Nombre et fréquence des applications: Piscines privées : Désinfection continue pour les piscines : 3 mg/L de chlore disponible dans l'eau. Piscines publiques : Désinfection continue dans l'eau selon ordonnance RS 817.022.11 : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD 10L, 20L

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Pour un traitement continu, les exigences du règlement 817.022.11 (règlement EDI sur l'eau potable et l'eau des salles de bains et douches accessibles au public, à déterminer) doivent être respectées.

Le traitement chimique doit être combiné avec un nettoyage mécanique des surfaces du bassin, une floculation et une filtration.

En Suisse, une autorisation de spécialiste selon VFB-DB (Ordonnance EDI sur l'autorisation de spécialiste pour la désinfection des eaux de baignade dans les piscines communautaires (VFB-DB)) est requise pour la désinfection de l'eau des piscines publiques.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Afin de minimiser les risques liés à l'exposition aux chlorates, la concentration de chlorates dans l'eau des piscines publiques doit être conforme à la limite nationale de chlorate.  
Les installations de désinfection doivent être inaccessibles au grand public (et aux animaux domestiques).  
L'utilisateur professionnel doit porter des gants, des lunettes et une combinaison (matériau à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le mélange, le chargement et l'entretien/nettoyage des pompes doseuses.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1.2.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1.2.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1.2.

### 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Chloration choc des piscines publiques et privées**

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Virus Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Algues vertes Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos



	Description détaillée: Transfert manuel ou avec un système de dosage automatisé
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 mg/L Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 50 mg/L de chlore disponible dans l'eau.  Temps de contact :  - Bactéries et virus : 10 minutes  - Algues vertes : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD 10L, 20L

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Le traitement chimique doit être combiné avec un nettoyage mécanique des surfaces du bassin, une floculation et une filtration.
- En Suisse, une autorisation de spécialiste selon VFB-DB (Ordonnance EDI sur l'autorisation de spécialiste pour la désinfection des eaux de baignade dans les piscines communautaires (VFB-DB)) est requise pour la désinfection de l'eau des piscines publiques.

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Le traitement doit être effectué en l'absence de baigneurs pour une application choc. Ne pas autoriser l'entrée dans la piscine jusqu'à ce que la concentration redescende à 3 mg/L de chlore disponible pour les piscines privées ou à la limite nationale de chlore pour les piscines publiques.

Afin de minimiser les risques liés à l'exposition aux chlorates, la concentration de chlorates dans l'eau des piscines publiques doit être conforme à la limite nationale de chlorate.

Les installations de désinfection doivent être inaccessibles au grand public (et aux animaux domestiques).

L'utilisateur professionnel doit porter des gants, des lunettes et une combinaison (matériau à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le mélange, le chargement et l'entretien/nettoyage des pompes doseuses.

#### 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1.2.

---

#### **4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1.2.

#### **4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1.2.

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas utiliser conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surfaces
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison et des lunettes de protection, ainsi qu'un appareil de protection respiratoire pendant la phase d'application du produit la maintenance du système.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide comme déchet spécial.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de stockage : 4 mois.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

-